



# Fiche formation

## "Certificat restreint d'opérateur radio"

**Intitulé de la Formation : « CRO »- (Certificat restreint d'opérateur radio)**

Lieu de Formation : **EFPMA** autre bord – Beauséjour 97 220 LA TRINITE

Effectif total du groupe : **12 à 15 apprenants**

### Finalité(s), Objectif(s) de la formation

#### Finalités

Au sortir de la formation, l'apprenant connaîtra les caractéristiques de base du service mobile maritime, y compris par satellite, les équipements d'une station de navire SMDSM et ses procédures d'exploitation, de correspondance publique et principe de tarification

Le certificat (CRO) permet à son (sa) titulaire d'utiliser les équipements des stations radioélectriques, dans le cadre du SMDSM et est valable dans la zone océanique A1 à bord des navires armés au commerce, à la plaisance, à la pêche ou aux cultures marines

#### Objectifs

Le titulaire du CRO doit être capable d'utiliser de façon efficace une station de navire SMDSM, ainsi que les équipements radio de secours des embarcations de sauvetage, d'utiliser vocabulaire et phrases types normalisées de l'O.M.I. dans le cadre de ses communications SMDSM dans le cadre de ses communications SMDSM, de détresse, d'urgence et de sécurité.

**Type de formation** (au sens de l'article L. 900-2 du Code du Travail : adaptation, promotion, prévention, acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances) :

- Durée en heures de formation : **centre 24 heures** (*Examen orale- pratique- écrit*)
- **6 à 12 stagiaires** (maximum)
- Durée hebdomadaire prévue : **35 heures**
- Validation des acquis : Titre homologué par le Ministère des Transports

Action Agréée à la rémunération : par la **Collectivité Territoriale de Martinique**

### Titre(s) visé(s)

Attestation de formation menant au certificat restreint d'opérateur radio correspondant (CRO).

Ce certificat est soumis **à revalidation quinquennale**.

### Texte(s) de référence

Arrêté du 08 février 2016 modifié relatif à la délivrance des certificats C.R.O., C.G.O., C.R. 1ère classe de service mobile maritime et du service maritime par satellite.

Site : <https://www.ucem-nantes.fr/>

### Prérequis

- Aptitude médicale délivrée par un médecin des gens de mer
- La pratique de l'anglais et la connaissance du vocabulaire SMCP-OMI sont vivement conseillées.
- Avoir de 18 ans le jour de l'examen

### Conditions de délivrance du titre (diplôme, brevet, certificat...)

Avoir suivi la formation et avoir atteint la norme de compétences minimales requise spécifiée dans la section A-IV/2 du code STCW), justifier de l'attestation d'acquisition du (des) module(s).

Sont déclaré(e)s admis(e)s les candidat(e)s ayant obtenu une note moyenne supérieure ou égale à 10/20, sans note éliminatoire\*, au cours de l'évaluation.

**Le candidat ayant échoué à l'épreuve d'anglais se verra délivrer un CRO valable uniquement pour une navigation nationale.**

## Programme modalité de formation et modalité d'évaluation de la formation

### Programme de formation

	Les UVs Du CRO	Comporte les matières suivantes :	Durée	
			Théorique	Pratique
Formation certificat restreint d'opérateur radio	<b>Module CRO -1</b> (Base CRO)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cadre réglementaire du service mobile maritime</li> <li>- Identification des stations radio</li> <li>- Ouvrages et documents</li> <li>- Principes de radiocommunications maritimes – principe de fonctionnement des équipements</li> <li>- Les équipements du SMDSM - connaissance détaillée et pratique de l'utilisation des équipements</li> <li>- Autres équipements (AIS, système d'alerte sureté du navire                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- La recherche et le sauvetage (SAR, MRCC, IAMASAR)</li> </ul> </li> <li>- Correspondance publique (notions)</li> </ul>	12h30	07h30
	<b>Total heures md. CRO -1 : 1 épreuve écrite (1h15) + 1 épreuve pratique en simultané (1h), dont une épreuve pratique (15mn)</b>			<b>20h00</b>

	Les UVs Du CRO	Comporte les matières suivantes :	Durée	
			Théorique	Pratique
	<b>Module CRO -2</b> (anglais CRO)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cadre réglementaire du service mobile maritime</li> </ul>	1h00	3h00
<b>Total heures md. CRO-2: (dont évaluation de 0h15 - épreuve pratique (15mn)</b>			<b>4h00</b>	

<b>Total de la formation CRO</b>	<b>24 h</b>
----------------------------------	-------------

### Validation de la formation

Sont déclaré(e)s admis(e)s les candidat(e)s ayant obtenu une note moyenne supérieure ou égale à 10/20, sans note éliminatoire\*, au cours de l'évaluation...

### Moyens pédagogiques et équipements

- Formations dispensées en centre, en présentiel
- Salle équipée d'un simulateur radiocommunication SMDSM
- Salle standard équipée de tableau, paperboard et PC pour les cours théoriques.

### Dispositifs permettant d'apprécier les connaissances et les compétences

Pour l'évaluation

- Appréciations ; Grilles d'évaluation ; Bilans points forts / points faibles.
- Grilles de lecture / grilles d'évaluation (critères qualitatifs).

Pour la formation

- Liste d'émargement ; Compte-rendu ; Procès-verbaux ; Bilan de la formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la formation
- Attestation de réussite

### Indicateur de performance

	2019	2020	2021	Jusqu'à juin 2022
Taux de réussite	100%	100%	100%	100% *

### Équivalences

Pas d'équivalence de diplôme ou de titre

### Réseaux partenaires pour une personne en situation handicap

Cf. livret d'accueil (disponible sur le site : [www.efpma-martinique.com](http://www.efpma-martinique.com))

### Coût, date de sessions

Nous consulter.

### Financement

Nous consulter, diverses possibilités de financement existent selon votre situation ou votre statut (salarié (e), indépendant (e), demandeur (euse) d'emploi, autre...

## Comprendre le déroulement de votre inscription

- ✚ Entretien préalable pour étude du projet de formation (entretien téléphonique, Visio, échange par courriel et / ou physique).
- ✚ Dossier d'inscription : téléchargement sur notre site internet [www.efpma-martinique.com](http://www.efpma-martinique.com) ou transmission par courriel  
3 possibilités pour transmettre votre dossier : par courriel, voie postale, boîte aux lettres devant l'établissement (*cf. dossier de candidature*)
- ✚ Délais de dépôt du dossier : 6 semaines avant le début de la formation (*date limite désignée*)
- ✚ Accusé de réception du dossier par courriel
- ✚ Convocation de la commission de sélection 4 semaines avant le début de la formation
- ✚ Convocation des candidats retenus.  
Les candidats non retenus pour diverses raisons seront informés par voie postale ou par courriel